



Communauté de communes des Vallées du
Clain
A l'attention de Madame Laurie CHABAUDIE
25 Route de Nieuil
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN

Mignaloux, le **17 juillet 2017**

Siège Social

Agropole, 2133 Route de Chauvigny
CS 35001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. : 05 49 44 74 74
Fax : 05 49 44 74 45
Email : accueil@vienne.chambagri.fr

N/Réf : ETF/LC/SB/28416

**Objet : modifications simplifiées n°1, 2 3 et 4 du PLU de NIEUIL L'ESPOIR
Affaire suivie par Laetitia CALVO – Tel : 05.49.44.75.12**

Antenne BONNEUIL-MATOURS

35 Chemin des Sablières
86210 BONNEUIL-MATOURS
Tél. : 05 49 85 87 80
Fax : 05 49 85 87 89
Email : bonneuil@vienne.chambagri.fr

Antenne MIREBEAU

1 Rue des Cyprès
86110 MIREBEAU
Tél. : 05 49 50 44 29
Fax : 05 49 50 86 88
Email : mirebeau@vienne.chambagri.fr

Antenne MONTMORILLON

Eco Espace, 70 Rue de Concise
B.P. 70050 - 86501 MONTMORILLON Cedex
Tél. : 05 49 91 01 15
Fax : 05 49 91 58 24
Email : montmorillon@vienne.chambagri.fr

Antenne VIVONNE

13 Rue des Sablons
86370 VIVONNE
Tél. : 05 49 36 33 60
Fax : 05 49 36 33 69
Email : vivonne@vienne.chambagri.fr

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, prévue à l'article L.153.40 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes des Vallées du Clain sollicite l'avis de la Chambre d'Agriculture concernant le projet de modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4 de PLU de Nieuil l'Espoir que nous avons reçu le 29 juin 2017.

La modification simplifiée n°1 porte sur la suppression de 4 emplacements réservés et partiellement d'un 5^{ème}.

La modification simplifiée n°2 porte sur la suppression d'une règle imposant une largeur de façade minimale sur rue dans les terrains en zone Ne.

La modification simplifiée n°3 concerne une modification d'une orientation d'aménagement et de programmation de la zone AUa n°4 « Baconnet » pour créer un 3^{ème} accès sur la zone à urbaniser sur la route de Vernon. Cet accès peut avoir une incidence sur les parcelles situées en zone Np pouvant être exploitées.

Ainsi, nous y émettons un **avis réservé** car une concertation avec des propriétaires et exploitants concernés est nécessaire.

La modification n°4 concerne l'identification de deux bâtiments pour changement de destination agricole au lieu-dit l'Aubercé n'ayant plus d'utilité agricole.

Ainsi, la Chambre d'Agriculture de la Vienne émet un **avis favorable** aux modifications n°1, 2 et 4 n'ayant pas d'impact sur les activités agricoles.

Vous souhaitant bonne réussite dans la conclusion de votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 600 027 000 26
APE 9411Z
www.vienne.chambagri.fr

Le Président,
D. MARCHAND

